



Règlement 10 kms SENS RUN PIWI

7 septembre 2025

Article 1 : Date et lieu

Les 10 KMS RUN SENS PIWI c'est deux formats de courses 5 et 10 kms chronométrés, une marche et une course enfant pour un évènement solidaire !

Cet évènement est organisé par l'association Prader Willi France, « Un petit pas ».

L'association Prader-Willi France a été créée en 1996 pour informer les familles et les professionnels sur le syndrome de Prader-Willi, contribuer à améliorer la vie des personnes atteintes et encourager la recherche. Le syndrome de Prader-Willi est une maladie génétique rare et extrêmement complexe. Elle provoque un dérèglement de l'hypothalamus et de l'hypophyse qui entraîne une liste de symptômes très handicapants pour les personnes atteintes.

L'objectif de l'association grâce à ce rassemblement est d'apporter de l'aide et du soutien aux personnes atteintes du syndrome de Prader-Willi. Tous les bénéfices seront reversés à l'association Syndrome Prader-Willi, et consacrés uniquement à la recherche scientifique. De plus, un nouveau traitement est distribué aux Etats-Unis mais il n'est pas accessible en Europe, c'est pourquoi il est temps de se mobiliser, sensibiliser sur cette maladie, apporter une aide financière en vue de leur confort de vie.

Soyez nombreux le dimanche 7 septembre 2025 pour une journée de sport, de solidarité et d'espoir dans notre belle ville de Sens !

Les horaires, les parcours et les informations utiles sont consultables sur le
<https://rungsens-piwi.fr>

Article 2 : Organisation / Départ / Ravitaillement

ORGANISATION

Le village de départ sera installé sur le bas des promenades cours Tarbé et le départ sur les quais.

DEPARTS

5 kms : 10h

10 kms : 10h15

Marche : 10h30

Course enfant : 11h30

RAVITAILLEMENT

Course 5 kms : ravitaillement à l'arrivée.

Course 10 kms : ravitaillement au 5ème kilomètre et à l'arrivée.

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE.

Article 3 : Modalités et prix des inscriptions / Retrait des dossards

INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur <https://rungsens-piwi.fr>

Les courses sont ouvertes aux catégories junior, senior et master (saison 2024-2025).

Une autorisation parentale est obligatoire pour les inscriptions des mineurs.

La participation aux épreuves est subordonnée à la présentation

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un Pass J'aimé Courir
- d'une licence FSGT Athlé
- D'un PPS https://pps.athle.fr/users/sign_in.

Tarifs des inscriptions

Courses enfants : 0 €

Marche 5 kms : 7 €

Course 5 kms : 12 €

Course 10 kms : 15€

La date limite des inscriptions en ligne est fixé samedi 6 septembre à 20h.

Les inscriptions sur place seront possibles le dimanche 7 septembre jusqu'à 9h30.

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés sur le stand réservé à l'évènement sur le forum des associations qui se tiendra le 6 septembre sur le bas du cours Tarbé.

Le dossard devra être positionné sur le devant du maillot et être visible tout au long de la course.

Article 4 : Annulation et modification

En cas d'annulation de l'épreuve, fortuite ou indépendante de l'organisation les droits d'engagement ne seront pas remboursés. L'intégralité des droits sera reversée à l'association Prader-Willi France.

Article 5 : Déroulement des épreuves

Les coureurs devront se présenter sur la ligne de départ au plus tard 5 minutes avant le départ de l'épreuve.

Article 6 : Mise hors course / Sécurité

Les coureurs s'engagent à promouvoir les valeurs de respect des personnes et des règles. En cas de manquement, la direction de course peut procéder à une exclusion de la course et des classements.

Article 8 : Classement / Récompenses

Les classements seront disponibles sur place et sur le <https://rungsens-piwi.fr>

Toutes réclamations doivent se faire dans un délai maximum de 48h auprès de l'organisateur.

RECOMPENSES

Les 3 premiers des classements masculin et féminin du 5km et du 10km seront récompensés.

L'organisateur se réserve le droit d'étendre les récompenses aux autres places et catégories.

Article 9 : Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance auprès de la FSGT.

En acceptant ce règlement, chaque participant autorise l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images de la manifestation sous quelque forme que ce soit et sur tout support.

Conformément à la loi, le coureur dispose d'un droit d'accès et de retrait de ses données personnelles.

Article 10 : Acceptation du règlement

En prenant part à l'une des deux épreuves, tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications du règlement jusqu'à clôture des inscriptions.